



Direction Affaires Générales et Démarches Transversales

25/AR06

Service Affaires Générales
Pôle Arrêtés

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme SANNA

Directrice des Affaires Générales et Démarches Transversales

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 21 MARS 2025

**25/AR06 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A MONSIEUR ROBERT CAVANNA,
1er ADJOINT AU MAIRE POUR LES MARCHES ET ACCORDS-CADRES**

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L2122-18, L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : « 4ème : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'élection des Conseillers Municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 03 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU la délibération n° 2023/362/S du 03 mai 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, et avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté 23/AR53 du 03 mai 2023 portant délégation de signature aux Adjointes au Maire pour les marchés et accords-cadres,

VU l'arrêté 23/AR125 du 20 octobre 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Luc de SAINT-SERNIN, 11^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Sécurité Civile, Habitat Durable, Voirie, Circulation, Stationnement en Surface, Mobilité Durable, Propreté et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

ATTENDU que Monsieur Luc de SAINT-SERNIN, 11^{ème} Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 07 au 11 avril 2025 inclus et du 28 au 30 avril 2025 inclus,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire durant ces périodes, pour la signature des marchés et accords-cadres,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Robert CAVANNA, 1^{er} Adjoint au Maire, durant les périodes des 07 au 11 avril 2025 inclus et 28 au 30 avril 2025 inclus, dans les domaines suivants :

- SECURITE CIVILE
- HABITAT DURABLE
- VOIRIE
- CIRCULATION
- STATIONNEMENT EN SURFACE
- MOBILITE DURABLE
- PROPLETE

pour signer :



- Tous les actes, décisions et pièces et courriers liés à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux, passés selon la procédure adaptée ou passés selon la procédure des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour un montant inférieur à 25 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : certificats administratifs, modifications de contrat (avenants à la double condition qu'ils soient < à 50% du montant initial du marché et que le montant total du marché après modification ne dépasse pas le seuil de procédure appliquée initialement), ordres de services, bons de commande, sous-traitants, exemplaires uniques, reconductions y compris résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure.

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Robert CAVANNA, 1^{er} Adjoint au Maire et Monsieur Luc de SAINT-SERNIN, 11^{ème} Adjoint au Maire.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 19 mars 2025

Josée MASSI
Maire de Toulon



Voies et délais de recours :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Jean Racine CS 40 510, 83 041 Toulon Cedex 09 tél : 04.94.48.79.30 fax : 04.94.42.79.89, par voie postale ou au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé auprès de l'auteur de la décision dans ce même délai.

Transmis au contrôle de légalité le : **21 MARS 2025**
Accusé de réception le : **21 MARS 2025**
Affiché le :
Notifié le :

Publié Le 21 MARS 2025



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

25/AR06 DELEGATION PROVISoire DE SIGNATURE A MONSIEUR ROBERT CAVANNA, 1er ADJOINT AU MAIRE
POUR LES MARCHES ET ACCORDS-CADRES

Date de transmission de l'acte : 21/03/2025

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 21/03/2025

Numéro de l'acte : lmc1374161 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20250319-lmc1374161-AR

Date de décision : 19/03/2025

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature